



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER

Absents excusés :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Arnaud JEAN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER,
Benoit COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h20**

Secrétaire : **Émilie BRICOUT**

FINANCES

DL.22.015 - Vote des taux 2022

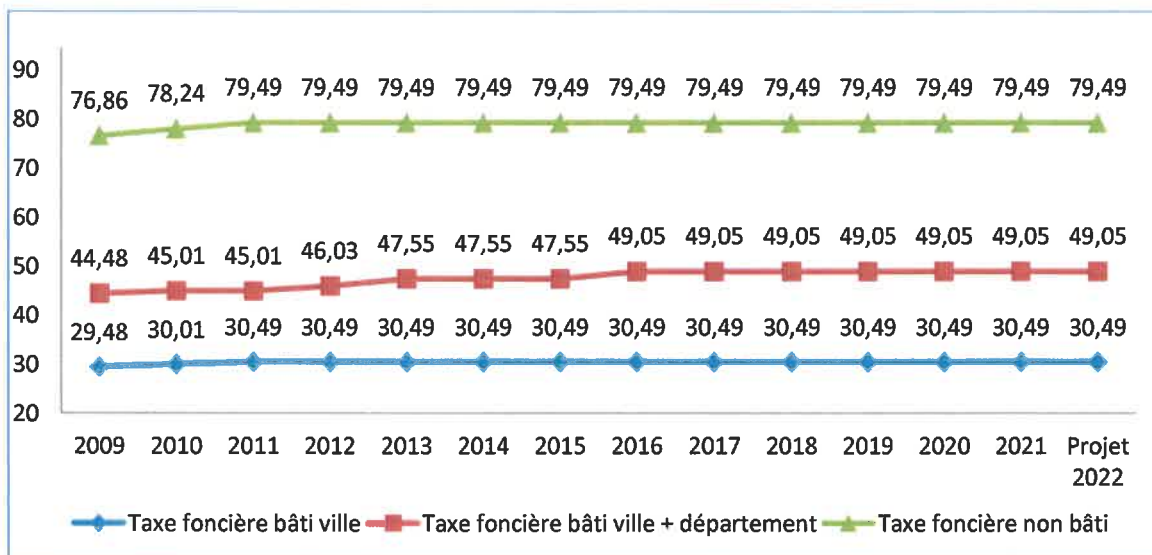
Christian DUMAS expose :

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 28 février 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la proposition de taux 2022 ci-dessous :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	49,05 %	49,05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	79,49 %	79,49 %

Le budget 2022 confortera une politique fiscale équitable et maîtrisée, sans augmentation des taux, et ceci depuis 2011.

Taux votés par la commune



Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **22 MARS 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **01 AVR. 2022**
 Notification le : **01 AVR. 2022**



01 AVR. 2022

Le Maire



Christian DUMAS



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_015
Date de la décision :	2022-03-22 00:00:00+01
Objet :	vote des taux 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2.2 - Vote des taux.
Identifiant unique :	045-214501694-20220322-DL_22_015-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220322-DL_22_015-DE-1-1_0.xml	text/xml	883
Nom original :		
DL.22.015 -FIN- Vote des taux 2022.pdf	application/pdf	511534
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220322-DL_22_015-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	511534

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2022 à 14h47min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2022 à 14h47min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 avril 2022 à 14h47min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 avril 2022 à 14h47min11s	Reçu par le MI le 2022-04-01